



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/37

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Dossier Aménagement de la place de Mairie – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020, la Commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la des-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones. Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur Le Maire évoque que l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut subventionner ces travaux de des-imperméabilisation des sols et de la végétalisation. Cette subvention de fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doit permettre aux collectivités de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose que la commune de Montguyon sollicite l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une subvention possible au titre de l'aménagement de la place de la Mairie.

AR Prefecture

017-211702410-20230321-D20230337-DE
Reçu le 23/03/2023

Compte-tenu qu'un minimum de 20% de financement doit rester à la charge du porteur de projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter 80% d'aides sur la part d'aménagement liée aux travaux dont pourrait bénéficier la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter les aides du fonds verts selon le taux de 80%,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

